

COMPTE RENDU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 9 Août 2001

à 19 heures 30

PRESENTS : M.SALLIOU P.- Maire

Mmes et Ms GEORGES Y. – HENRY B. – FREMONT L. - THOMAS D. – COLLOBERT H. – Adjoints,

Mmes et Ms MABIN B. - PLOUX G. – LE VEZOUET JP. – JONET S. – LE ROUX P. - LE MARREC Y. – GUENNIC MT. – MEUNIER J. – ANGER M. – SALAUN JC. - RICHARD G.

ABSENTS : M. LE FOLL M. qui sonne pouvoir à M. COLLOBERT H.

M. LE BAIL M.. qui donne pouvoir à M. HENRY B.

Mme PERSONNIC A. qui donne pouvoir à M. GEORGES Y.

Mmes et M. MONNIER M. – JOUANIGOT A.- KERHERVE J.

Monsieur FREMONT L. a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint la séance est ouverte.

Le maire propose à l'assemblée une minute de silence en mémoire de Madame LE VERGE, travaillant à la cantine du Croissant et décédée début Juillet.

Il demande également à chacun d'avoir une pensée pour la belle-mère de M. LE FOLL décédée aussi au mois de Juillet.

Le maire donne lecture de l'ordre du jour de cette séance.

1° POINT – EFFACEMENT du RESEAU TELEPHONIQUE – RUE DES HORTENSIAS.

Le maire explique que la desserte en gaz de la rue des Hortensias va pouvoir être réalisée grâce à la demande persistante de Y. GEORGES.

Ces travaux ne coûtent rien à la commune, un forfait de 90 000 francs a déjà été versé.

Dans un même temps l'effacement du réseau téléphonique peut être envisagé, par contre, pas celui du réseau électrique.

Il faut savoir qu'en cas d'effacement simultané des réseaux électrique et téléphonique, on peut être subventionné par le SDE. Il n'y a pas de subvention pour le réseau téléphonique seul.

France Télécom a réalisé une première estimation du coût des travaux : 80 000 francs. Le devis définitif se chiffre à 116 944 francs HT à quoi il faut ajouter 25 100 francs pour la sur largeur de tranchée qu'il faudra effectuer.

Coût total de l'opération pour la commune : 142 044 francs HT .
10 poteaux téléphoniques seraient supprimés, 3 resteraient en place.

Le Bureau municipal en a discuté et a un avis partagé.

Le maire donne la parole à Y. GEORGES :

La décision doit être prise ce soir, car il faut absolument donner la réponse aux entreprises demain, les travaux débutant dans la rue, le 20 Août.

Il faut se rappeler que pour ouvrir la nouvelle école, il y a nécessité soit d'une borne incendie, soit d'une poche d'eau qui coûterait environ 150 000 francs.

Pour éviter cette dépense, le district a prévu les travaux nécessaires au renforcement de la canalisation d'eau.

On va ainsi pouvoir mettre le gaz et l'eau dans la même tranchée et pourquoi pas le téléphone.

En ce qui concerne l'électricité, on ne peut rien faire pour le moment. D'une part, cela coûte très cher et de plus, le SDE ne dispose plus de fonds pour 2001.

G. RICHARD demande s'il serait possible d'attendre la subvention du SDE pour enfouir le réseau électrique et en profiter pour effacer le réseau téléphonique.

Pour JP LE VEZOUET l'intérêt serait de supprimer aussi les 3 poteaux.

Après échanges et pour conclure, le maire trouve qu'il est dommage de ne pas enterrer le réseau électrique + le réseau téléphonique et propose que ces travaux soient réalisés dans le cadre d'un aménagement du bourg.

Le conseil vote sur l'effacement du réseau téléphonique à réaliser immédiatement :

Pour	12
Contre	6
Abstentions	2

2° POINT – TRAVAUX RUE DES HORTENSIAS – MISSION SPS

Les travaux d'eau, de gaz et de téléphone nécessitant l'intervention de plus d'une entreprise, il faut obligatoirement désigner un coordonnateur SPS.

Nous avons reçu 3 propositions et la plus intéressante est celle du cabinet POMMELET de PLOUISY, pour un montant de 1 794 francs TTC.

Accord du conseil pour le choix du cabinet POMMELET.

3° POINT – ACHAT D'EXTINCTEURS POUR LA NOUVELLE ECOLE

L'architecte, sur la proposition de la SOCOTEC, nous a fourni la liste des extincteurs nécessaires.

Nous avons reçu 2 devis, un de la société ISOGARD et un autre de la société APSI.

On constate peu de différence, sur le prix des extincteurs.

Y. GEORGES précise que c'est ISOGARD qui assure la vérification de nos extincteurs et le maire signale que APSI est une entreprise locale.

Le conseil donne son accord pour le choix de la société ISOGARD.

INFORMATIONS

Le maire explique que suite à l'arrêt maladie de S. LE BOLLOCH, agent assurant le service de l'état civil à la mairie, on a dû faire appel à la ville de GUINGAMP, qui a mis à notre disposition un de leurs agents. Il est à noter que N. LE BARS, également au service état civil est actuellement en vacances.

Y. GEORGES signale que le branchement d'eau pour la nouvelle école a été réalisé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.